

**PROCES VERBAL  
du CONSEIL D'ECOLE  
du mardi 6 novembre 2018**

**Présents :**

M. GUERIN Directeur de l'école, Président du Conseil d'Ecole  
Mme. OSTA-AMIGO Maire.

Mmes. DOSSON, LE DEROFF, ROSSIGNOL, Enseignantes Adjointes  
Mrs. KODJAGUEUZIAN, ORLEAT, Enseignants Adjoints  
Mme. LAGOUTTE Responsable restauration scolaire  
Mme. ARBLADE Employé municipale Référente personnel de service.  
Mme. ORLEAT Employée municipale en charge de la BCD  
Mmes. CAILLON, COMBES, MANARI, MICHEL, RAVEL, SAUVIGNON, TOURNADE et M BOURDEJEAU  
Parents d'élèves titulaires et suppléants

**Excusés :**

M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education nationale.  
Mme. VIE Inspectrice de l'Education nationale  
Mme. RAYNAL, Psychologue scolaire  
Mme. GARNIER et M. MANARI, Représentants PE  
Mrs. CHEVAL, CRENN, ROUSSEAU, SAUSSEAU Enseignants  
M. YVANES Directeur général des services

**Absents :**

**Ouverture de la séance : 18h10**

**Secrétaire de séance :** M. KODJAGUEUZIAN

**1- Présentation du Conseil d'école (composition, attribution et fonctionnement) et élections 2016-2017.**

**a) Composition**

**Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :**

Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant des membres du réseau d'aide du secteur, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

**Toutes ces personnes disposent d'une voix lors des votes effectués en Conseil d'école.**

**Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.**

**Des membres supplémentaires peuvent y assister également, avec voix consultative :**

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique. L'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

**b) Attributions**

**Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.** Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Il vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

**Le conseil d'école est consulté sur :**

Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'intégration d'enfants en situation de handicap, les classes de découverte, les projets d'action éducative, les activités post et périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires.

**Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire.** Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

**Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.**

**c) Droit à l'information et à la communication**

Pour l'exercice de leur mandat au conseil d'école, les représentants des parents d'élèves sont destinataires des mêmes documents que les autres membres.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

En cas de désaccord sur leur modalité de diffusion ou en cas de non respect des principes notamment de la laïcité ou de la vie privée, l'autorité académique saisie (par l'association de parents d'élèves ou par le directeur d'école) dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.

A défaut de réponse dans ces délais, les documents sont diffusés dans les conditions initialement prévues.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

**Références**

- [Code de l'éducation : articles D111-1 à D111-15](#)
- [Circulaire du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école](#)

**d) Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole.**

Les parents volontaires ont été réunis par le Directeur et ont formé une liste de 10 candidats (7 titulaires et 3 suppléants).

Participation : 49 % dans la moyenne nationale. (41 % en 2017/18) L'ensemble des sièges a été pourvu par les candidats élus avec 100% des suffrages exprimés.

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	CLASSE
1	COMBES	Emilie	CE1/CE2
2	CAILLON	Caroline	CE1
3	GARNIER	Stéphanie	CM1/CM2
4	MANARI	Catherine	CE1
5	MICHEL	Elodie	CM1/CM2
6	SAUVIGNON	Géraldine	CE2/CM1
7	TOURNADE	Barbara	CP
8	BOURDEJEAU	Thierry	CE1/CE2
9	MANARI	Smaïl	CE1
10	RAVEL	Sophie	CE1

Mme COMBES Emilie a été choisie comme représentant des parents élus auprès du Directeur.

Le Conseil d'école décide à l'unanimité l'utilisation du scrutin à main levée en cas de vote.

**2- Approbation du procès verbal du Conseil d'Ecole du 19 juin 2018.**

M. GUERIN rappelle les grandes lignes de ce dernier Conseil d'école.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3- La vie scolaire

Bilan de la rentrée : elle s'est bien déroulée malgré l'absence de maîtres qui ont été remplacés.

Même procédure que l'année passée : présentation des enseignants puis les listes étant affichées, les élèves sont venus se ranger face à leur enseignant. Moins d'attente et moins d'angoisse pour les plus jeunes.

Quatre enseignants sont nommés à titre provisoire pour l'année : Mme Le Déroff (CM1/CM2) qui a pris la suite de M. Bichon qui a assuré la rentrée, Mme Dosson (référente du dispositif ULIS) non spécialisée mais qui compte le devenir, M Crenn (CM2) et M Kodjagueuzian (CE2/CM1). Trois enseignants sont titulaires de leur poste : Mme Rossignol (CE1/CE2), M Guérin (CE1) et M Orléat (CP).

Peut-être que 1 ou 2 postes pourront être pourvus à titre définitif l'année prochaine (1 collègue en congé administratif dont le poste devrait être vacant, 1 collègue en congé longue maladie depuis 5 ans).

Mr Guérin rappelle le souhait de l'équipe de pouvoir garder une ossature éducative afin de stabiliser l'école, malgré l'impossibilité jusqu'à présent de modifier ces choix. Il rappelle que certains enseignants aimeraient rester mais n'en n'ont pas la possibilité aujourd'hui. Il note cependant comprendre les peurs de certains parents sur ces changements qui concernent principalement le cycle 3.

Il prévient aussi de l'inquiétude de pouvoir garder le même nombre de classes pour l'an prochain, les effectifs ne remontant pas.

L'inclusion d'élèves du dispositif ULIS se fait en respect des textes et l'équipe enseignante est totalement partie prenante. Pour la première fois cette année, ces élèves apparaissent dans leur classe de référence au niveau de la base informatique Onde : c'était une demande de l'équipe enseignante suite aux nouveaux textes concernant l'inclusion.

Constitution des classes :

CP : 16 (1 élève avec AVS)

CE1 : 22 (2 inclusions ULIS et 2 élèves avec AVS)

CE1/CE2 : 14 CE1 + 8 CE2 (3 inclusions ULIS)

CE2/CM1: 16 CE2 + 5 CM1 (3 inclusions ULIS et 1 élève avec AVS)

CM1/CM2 : 13+6 (1 inclusion ULIS et 1 élève avec AVS)

CM2 : 23 (2 inclusions ULIS)

Effectif total 2018/19 : 123 élèves ce qui situe l'école en dessous du seuil de fermeture malgré la perte d'une classe cette année. 2 nouveaux élèves à la rentrée après les vacances de Toussaint, qui compensent 2 radiations. Peut-être une nouvelle inscription à venir.

Les prévisions pour 2019/20 montrent l'arrivée de 24 CP et 3 élèves en dispositif ULIS pour un départ de 29 élèves au collège (stabilité).

16 élèves entrants en CP pour une ville comme La Tremblade, c'est très peu : on souffre de la présence d'une école privée mais surtout du manque de travail localement et d'une situation immobilière compliquée.

Ce constat est renforcé par Mme Combes qui regrette le manque de structure d'accueil sur la presque île pour les enfants pendant la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de Noël, la plus proche structure se trouvant à St Sulpice.

Inspection de l'Éducation nationale :

Elle a changé d'adresse (69, Bd de la Côte de beauté à Royan) et, suite au départ en retraite de M. Rougier, une nouvelle inspectrice a été nommée : Mme Vié.

Le dispositif ULIS :

Présentation du dispositif ULIS par Mme Dosson, qui rappelle que l'ULIS n'est pas une classe à part entière, et que les élèves sont rattachés à des classes conventionnelles et effectuent des navettes entre les classes afin de répondre à leurs besoins en fonction de leurs compétences. Souvent les élèves font l'accueil dans leur classe de référence, ainsi que certaines activités de classe. Mme Dosson gère la particularité de la classe (scolarisation partielle, rendez-vous médicaux, ...) et l'emploi du temps des élèves.

Elle est épaulée par une AVS collective, une AVS individuelle, et depuis 3 semaines par une personne en Service Civique.

Mr Guerin note l'évolution positive du regard des autres sur ces enfants qui aujourd'hui font partie d'une classe et qui ne sont plus nommés sous l'étiquette ULIS.

Le projet d'école 2018/21 :

Il a été adressé à l'Inspecteur de l'Éducation nationale pour validation. Il sera présenté au Conseil d'école lorsqu'il sera réceptionné validé.

La pause méridienne :

L'organisation de la pause méridienne suite au changement d'horaire : tout se passe bien !

Présentation par Mme Orléat des activités proposées lors de cette pause (15 enfants par service, sur les deux services les jeudis et vendredis, uniquement sur un service les lundis et mardis en fonction des personnels)

Le ¼ d'heure supplémentaire permet d'éviter le chevauchement de service.

Mme Combes relève les très bons retours des enfants au niveau des activités proposées.

Penser à noter sur les tableaux de cantine lorsque les enfants sont en sortie pour le pointage.

Mme Betous (DDEN) demande le tarif du repas : 2€80 le repas.

#### Activités pédagogiques :

*Voile* : tous les CM2 avec M Crenn à la base nautique de Ronces-les-bains : l'activité s'est bien déroulée. Un petit souci concernant la tenue : elle n'est pas fournie par le club et les élèves doivent prévoir une tenue de rechange. L'annulation de séances pose un problème d'intendance au niveau du restaurant scolaire : le report des séances est problématique par rapport aux commandes des repas.

M Orléat présente sa sortie à la plage en lien avec la liaison GS/CP réalisée en septembre

*Les projets de sorties* : l'équipe pédagogique présentera un projet à la mairie pour l'obtention d'une subvention, et les exposera lors du 2e conseil d'école.

Mme Dosson explique son projet autour de l'environnement. Une activité collaborative avec les différentes classes de l'école, en sensibilisant les élèves de l'école à la protection de l'environnement et au recyclage. Une association et 2 artistes pourraient intervenir pour la réalisation de ce projet.

Mme le Maire demande si une relation peut être faite entre le salon ostréicole qui aura lieu les 11, 12, et 13 avril et ce projet, puisque le thème de l'environnement sera mis en avant. Elle précise que le collège à réaliser des bacs à marée l'an dernier, qui seront mis en place à la base nautique et à La Ribaudière.

Un bac à marée peut être mis en place à l'école pour récupérer aussi des déchets de laisse-de-mer.

Mme Dosson rebondit sur le manque de budget malgré la subvention de 1000€ du Ministère, sur un budget total de 2500€.

Mme le Maire précise qu'il faut faire une demande à la CARA, au département... Mme Combes rappelle qu'il existe des fonds pour projet auprès notamment du Crédit Agricole.

L'activité d'éducation à la sécurité routière avec les véhicules électriques est reconduite cette année pour les élèves du CE1 au CM2. Mme le Maire indique que son choix est fort de laisser cette activité à l'attention de l'école publique. Cette intervention sera autorisée par le Directeur sur les 3h autorisées pour les intervenants extérieurs.

*La médiation* : M Guérin rappelle le fonctionnement de la médiation par les pairs. Des élèves formés peuvent résoudre certains conflits mineurs qui ont lieu à l'école. Le procédé est relancé cette année dans un premier temps avec les élèves de CM2 déjà formés comme médiateur. 2 élèves sont médiateurs pour une récréation par semaine, identifiables par des chasubles jaunes. Les élèves de CM1 qui souhaitent devenir des médiateurs seront formés lors de séances d'APC dédiées à partir de janvier.

M Guérin indique que des collèges d'autres écoles sont souvent intéressés par ce dispositif.

Mme Combes exprime une inquiétude concernant l'aspect autogéré par les enfants : l'équipe précise que l'espace de médiation est proche de la salle des maîtres et que les professeurs restent attentifs à la médiation.

#### Sécurité et plan attentats :

Un premier exercice incendie a été réalisé rappelant à chacun ses rôles.

M Guérin précise qu'un exercice de PPMS intrusion « Je me cache » sera réalisé prochainement. Une autre scénario PPMS intrusion « Fuite » devra être envisagé dans l'année, lorsqu'un point de repli sera trouvé. Aujourd'hui, le gymnase du collège est le point de repli réfléchi par l'équipe éducative. Mme Osta-amigo annonce que cette solution est envisageable.

Une nouvelle alarme est mise en place depuis aujourd'hui pour ces situations : il s'agit de messages vocaux enregistrés. Celle pour l'incendie reste la même.

L'alarme peut être mise en route soit avec des télécommandes réparties dans les classes, soit depuis un téléphone fixe de l'école pour une intrusion. L'alerte pour les risques majeurs est déclenchée par le directeur d'établissement.

L'exercice devrait être réalisé jeudi 15/11 dans la matinée. Mr Guerin souhaite qu'un représentant de la gendarmerie soit présent, ainsi que M Frétilière chargé de la sécurité à la mairie. Il propose aussi qu'un représentant des parents assiste à cet exercice : M Bourdejeau se propose.

Ce nouveau système intègre aussi les sonneries d'entrée et sortie de récréation.

#### Site Internet :

Il est important de laisser des commentaires lors des visites afin d'encourager l'équipe à alimenter le site. Il est mis à jour régulièrement et est bien référencé sur les moteurs de recherche.

#### Coopérative scolaire :

La coopérative est toujours sous la tutelle de l'OCCE17 ce qui garantit le bon fonctionnement de la caisse.

Cette année, uniquement 60% de cotisations volontaires versées. M Guérin rappelle qu'une partie des versements est reversée à l'OCCE, ainsi qu'une partie pour une assurance.

Lors d'une discussion de Conseil des maîtres, une modification du fonctionnement est réfléchie : demander une participation aux voyages aux familles qui ne verse pas la cotisation ? Enlever le montant de cotisation en essayant un montant libre ? Aller vers un montant minimum et laissez d'autres familles verser plus ?

Le solde est de 5912 € à ce jour. M Guérin fait un récapitulatif des dépenses de début d'année scolaire avec ce compte.

#### L'aide aux devoirs (CLAS) :

Elle s'adresse aux élèves qui fréquentent déjà l'accueil périscolaire. Sur 10 places disponibles, 5 élèves bénéficient de ce dispositif.

#### 4- Le cadre de vie

Tous les travaux demandés ont été réalisés. L'école est en attente d'un TBI, qui devrait être mis en place dans quelques temps. Les codes de porte devront être changés.

#### 5- Le règlement scolaire

Le règlement a été communiqué aux représentants de parents et membres du Conseil pour relecture : il est adopté à l'unanimité et sera donc en vigueur jusqu'au 1er Conseil d'école de l'année scolaire 2019/20.

#### 6- Questions diverses

Une question de la part des représentants des parents d'élèves.

« Serait-il possible d'avoir un bulletin trimestriel en lieu et place des bulletins semestriels, afin de suivre les difficultés éventuelles des enfants ? »

M Guerin indique qu'une discussion a eu lieu lors du conseil de maître. La possibilité offerte par l'application LSU de travailler par semestre semble la plus appropriée à l'école primaire. La période jusqu'à Noël est relativement courte, notamment en terme de progrès pour permettre un premier bulletin avant ces vacances. M Guerin rappelle que les productions et les évaluations des élèves sont régulièrement transmises aux familles pour permettre le suivi des acquisitions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 après les remerciements de M Guérin et le rappel de la date du prochain conseil (le 12 février 2019).

Le secrétaire de séance :

M KODJAGUEUZIAN



Le Président :

